

**MAIRIE**  
**33820 SAINT AUBIN DE BLAYE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-75**

Nombre de conseillers  
en exercice : **12**  
présents : **11**  
votants : **11**

**OBJET : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE**  
**avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes**

Date de convocation du Conseil : **14 novembre 2023**  
Affichée le : **14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **23 novembre 2023**  
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**  
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,**  
**MEYNARD Amélie**  
**Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,**  
**HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive (ci-après « LTI ») de la CAISSE d'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

**Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin de Blaye décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100.000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin de Blaye décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 100.000,00 euros
- Durée : 12 mois maximum
- Taux intérêt : €STR, soit 3,904 % (10 nov. 2023) + 0.90% (marge Caisse Epargne)
- Process de traitement :
  - Tirage : crédit d'office
  - Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 150 euros, prélevés en une seule fois

- Commission d'engagement : 0 euro
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.
  
- Date de commencement : 15 décembre 2023
  
- Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.  
Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

#### Article-2

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

#### Article-3

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme  
Le 23 novembre 2023

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance  
**Michel POTY**



Le Maire  
**Arnaud OVIDE**

  
